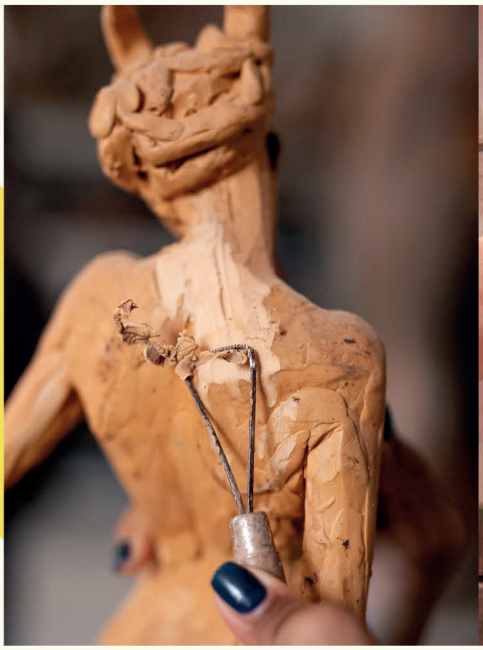
Appel à projets
Résidence de création







ARTS PLASTIQUES
JUIN 2027

Beaupreau en Mauges



Préambule

Dans le cadre de la programmation du "Groupe Expos", la Ville de Beaupréau-en-Mauges souhaite proposer pour la 3ème fois un dispositif de résidence pour un(e) artiste plasticien(ne). Cette résidence se veut un espace d'expérimentation, de création mais aussi d'échanges avec la population, de rencontre entre un projet et un territoire, le tout donnant lieu à une période d'exposition sur une des communes déléguées de Beaupréau-en-Mauges qui change à chaque édition.La première édition a eu lieu à Andrezé avec Sophie Morille en juin 2023, la deuxième a eu lieu à Villedieu-la-Blouère avec Sylvia Pires Da Rocha en juin 2025. Pour cette troisième édition, il s'agit de la commune du **Pin-en-Mauges.**
Retrouvez les informations sur le site de la ville de Beaupréau-en-Mauges :
https://www.beaupreauenmauges.fr/decouvrir-et-sortir/sport-loisirs-culture/residence-artistique

Profil

L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes plasticiens professionnels sans médium privilégié. Un (ou plusieurs) espace(s) de travail sera mis à disposition de l'artiste sélectionné(e) pour une durée de 30 jours maximum incluant une période de restitution / exposition en fin de résidence (voire au-delà). L'artiste accueilli(e) devra être désireux(se) de transmettre et de rencontrer les publics, qu'il s'agisse de montrer une étape du travail, de rencontres plus formalisées ou la mise en place de mini-ateliers en fonction du type de création envisagée.

Calendrier

Lancement de l'appel à candidature le 10 novembre 2026

Pré-sélection des candidatures retenues le 20 décembre 2026

Rencontre des artistes présélectionné(e)s et choix définitif en janvier/février 2027

Clôture des candidatures le 6 décembre 2026

Résidence du 1er juin au 30 juin 2027



Le temps de présence de l'artiste sur site sera établi par convention, **pour la période du 1er au 30 juin 2027, dont au moins 2 jours sur week-ends** (pas obligatoirement à suivre) souhaités sur l'ensemble de la résidence **(nombre de jours de présence à établir précisément avec l'artiste retenu(e) selon ses disponibilités et nos souhaits de médiation)**.
Un temps d'exposition postérieurement à la résidence pourra être envisagé.



Les conditions d'accueil









La résidence se tiendra dans la commune du Pin-en-Mauges sur un des sites présélectionnés, certains étant en intérieur, d'autres en plein-air pour offrir des pistes d'explorations artistiques diverses. Certains sont illustrés sur les photos jointes à ce document.
Le choix définitif du ou des lieux se fera de manière précise avec l'artiste retenu(e). Un véhicule personnel semble indispensable en raison de la situation géographique de la commune.

Les conditions financières

Enveloppe budgétaire de 2 000 € comprenant la rémunération de l'artiste, les frais de déplacements et au minimum **12 heures** d'intervention en éducation artistique et médiation avec le public (dont scolaires).
Une réalisation plastique créée pendant la résidence restera dans la commune d'accueil.

Les frais de production sont de 800 € (maximum) sur présentation de factures. L'artiste utilise son budget de production pour l'achat de matériel et la réalisation de(s) l'oeuvre(s). L'artiste est autonome dans sa pratique et est invité(e) à apporter ses propres outils.
Des partenariats avec les entreprises et savoir-faire locaux pourront être privilégiés selon la nature de la création.

La commune prend en charge les frais liés à la communication, aux temps de médiation et au finissage de la résidence ainsi que les frais de bouche lors des séjours de l'artiste sur place. Une solution d'hébergement chez l'habitant(e) ou en gîte pourra également être étudiée avec l'artiste retenu(e) si souhaité.

Le dossier de candidature
Constitution du dossier

>Une note d'intention du projet comprenant les axes de création et les médias envisagés ainsi que des préconisations sur les formats envisageables de restitution/ médiation du travail pendant la résidence.
>Un dossier d'artiste (portfolio, CV détaillé…).
>Les éléments administratifs du type Attestation RC, numéro SIRET, SIREN ou d'affiliation à la Maison des Artistes seront nécessaires dans un deuxième temps au moment de la sélection du projet.

La composition du jury et les critères de sélection

Le choix de l'artiste retenu(e) se fera par la concertation d'un **jury composé :**
>**des élus de la commission Culture-Patrimoine-Tourisme,**
>**des membres du Groupe Expos de Beaupréau** (bénévoles oeuvrant dans la production d'expositions régulières),
>**d'habitants du Pin-en-Mauges.**

Le ou la lauréat(e) sera sélectionné(e) au regard des critères suivants :
>Qualité et démarche artistique singulière et affirmée.
>Inscription du projet dans un cadre cohérent avec le territoire ainsi que la faisabilité technique et financière du projet.
>Rencontre préalable sur place avec chaque artiste pré-sélectionné(e).







Dossier à renvoyer avant le 6 décembre 2026
« Résidence artistique 2027 »,
Centre Culturel de la Loge, rue Robert Schuman
Beaupréau – 49601 BEAUPREAU-EN-MAUGES
>Le dossier peut être envoyé sous format numérique
par mail pdf maxi 5 Mo ou plate-forme de transfert à
v.delbos@beaupreauenmauges.fr
laloge@beaupreauenmauges.fr
> ou format papier